

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 4 juin 2014 à 20 heures

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Ondine BONNET-REBIERE, Richard DESCHAMPS-BERGER, Clotilde DOUCHEMENT, Mandy DURET, Corine NERY, Jean-Paul RATEL.

Excusé : Gilles PETIT

Madame La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 15 avril 2014.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

1 – Restaurant scolaire : tarif à compter du 1^{er} Septembre 2014

Suite à la hausse des prix des repas appliquée par le fournisseur, le Comité Syndical décide que le prix du repas subira une augmentation au 1^{er} septembre 2014. Le prix de celui-ci est fixé à 5.00 € pour l'année scolaire 2014-2015.

2 – Garderie périscolaire : tarif à compter du 1^{er} septembre 2014

Le Comité Syndical décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année 2014-2015.

L'Adhésion est de 15 € par enfant et par année scolaire qui sera facturée lors de la 1^{ère} inscription.

Garderie du matin = le forfait sera de 2.30 € (pour le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Garderie du soir = le forfait sera de 2.30 € par heure. Toute heure commencée sera facturée.

Pour le mercredi midi = le forfait sera de 1.15 €

3 – Règlement intérieur à compter du 1^{er} septembre 2014

La Présidente donne lecture au Comité Syndical du règlement intérieur du Restaurant Scolaire et de la garderie périscolaire. Des modifications pour l'année scolaire 2014-2015 sont apportées. Le Comité Syndical les approuve.

Toutes les familles recevront ce règlement avec les feuilles d'inscriptions à la cantine et à la garderie pour septembre 2014 avant la fin de l'année scolaire.

4 –Subvention à l'association « Aux Petits de Planaise »

Le Comité Syndical décide d'allouer sur le budget 2014 une subvention de 3500 € à l'association « Aux Petits de Planaise » comme chaque année.

5– Désignation des délégués pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le Comité Syndical procède à l'élection des délégués au CNAS.

Est élu délégué des élus :

- Madame Clotilde DOUCHEMENT

Est élu délégué des agents :

- Madame Sylviane FUSIER

6– Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise

Conformément à la demande exprimée par le Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

Le Syndicat est administré par un comité composé de huit membres. Les maires de chacune des deux communes en sont membres de droit, et, en outre, chaque conseil municipal élit trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

7– Modification du tableau des emplois

Suite à la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée de septembre, les emplois du temps des agents vont être modifiés.

Un agent a demandé une disponibilité pour une année.

8– Autorisation de l'envoi des convocations aux membres du SIVU pour les réunions du Comité Syndical par voie informatique

Madame la Présidente propose aux membres du Comité Syndical de recevoir les convocations des réunions par voie informatique et en PDF. Elle propose aux membres de remplir un document pour qu'ils mentionnent leurs adresses mail.

9– Rythmes scolaires

L'organisation des rythmes scolaires continue à se mettre en place.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne-Planaise proposera à partir de septembre 2014 des « ateliers péri-éducatifs » ouverts à tous les enfants scolarisés en classe de maternelle et de primaire à l'école intercommunale. Plusieurs intervenants ont été contactés. Des devis ont été demandés et vont être étudiés.

Ces ateliers seront facultatifs, gratuits et s'effectueront sur inscription.

Les enfants seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

10– Questions diverses

Une commission va être mise en place à la rentrée scolaire pour l'amélioration des repas à la cantine.

L'ordinateur de la directrice de l'école va être changé.

Un vidéo projecteur a été demandé pour les classes.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 16 juin 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 13 juin 2014

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN